



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chèques vacances

Question écrite n° 37068

Texte de la question

M. Jean-Louis Dumont attire l'attention de Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur l'attribution des chèques vacances aux retraités du secteur public. Ceux-ci peuvent en effet percevoir ces chèques vacances si, entre autres conditions, ils ne disposent d'aucun revenu d'activité. Or, à revenu fiscal équivalent, cette condition pénalise certains retraités qui ont exercé, même pour une très courte durée, une activité rémunérée. Ceci est non seulement inéquitable pour ces retraités mais entre aussi en contradiction totale avec les dispositions de la loi du 21 août 2003 autorisant le recours au cumul emploi retraite. Il lui demande donc si le Gouvernement entend corriger cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Dumont](#)

Circonscription : Meuse (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37068

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Artisanat, commerce et tourisme

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 septembre 2013](#), page 9379

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)